Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260907-DCM_76_2026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY**

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 13 août 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. GUILLEUX Vincent, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme GUILLARD Océane

Excusés : M. DANIEL Bernard, M. GUINARD Hubert, Mme BRUN Margaux

Pouvoirs : M. GUINARD Hubert donne pouvoir à Mme CLAPIER Cécilia, Mme BRUN Margaux donne pouvoir à M. DAVENEL Olivier

Secrétaire de séance : M. LUCE Olivier

**76-2026 Finances publiques : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**

Madame Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Madame Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.**
- **CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 10/09/2026

Le Secrétaire de séance
Olivier LUCE

Le Maire,
Sophie RABORY